

Réf : DCM202416

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 08/02/2024

Notifiée aux élus le : 08/02/2024

Date de l'affichage : 08/02/2024

**OBJET :** OT –

Fixation du tarif du Jeu de piste

« La malédiction de Gaspard »

## SÉANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE FÉVRIER à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 février 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Cédric BONATO à Joachim RAMS

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Claude BASCHIOU

**Rapporteur :** Josiane ROSIER, Maire adjointe déléguée

Il est indiqué au conseil municipal que l'office de tourisme a engagé un travail visant à proposer à ses visiteurs un nouveau jeu interactif, ludique et éducatif destiné aux familles avec enfants, à partir de 12 ans, retraçant l'histoire de la malédiction de Gaspard le bourguignon.

Les visiteurs pourront découvrir la ville d'Aigues-Mortes à travers cette application web dédiée et des éléments physiques tels qu'un plan de jeu et des indices concrets. En se munissant de leur smartphone, ils endossent le rôle de chasseurs d'indices, explorant l'univers interactif de l'application pour suivre les traces de Gaspard et percer les mystères entourant sa malédiction.

Ce jeu de piste sera disponible au tarif de 8€, donnant accès aux jeux sur 5 appareils connectés.

Ce tarif tient compte d'une analyse approfondie permettant de répondre aux attentes ciblées du public visé tout en conservant un niveau concurrentiel, tenant compte du coût pour la collectivité et des recettes prévisibles.

Ce jeu sera disponible auprès de l'office de tourisme à compter de mars 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la mise en place du jeu de piste « La malédiction de Gaspard » dans les conditions précitées.
- **De fixer** à 8 euros T.T.C le tarif de ce jeu.
- **D'autoriser** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise en place du jeu de piste « La malédiction de Gaspard » dans les conditions précitées.
- **FIXE** à 8 euros T.T.C le tarif de ce jeu.
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 février 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 2024-16	OT – Fixation du tarif du jeu de piste « la malédiction de Gaspard »	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITE
		Contre :	<b>0</b>	NEANT
		Abstention :	<b>0</b>	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication